

Commune de Courchavon

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 29 août 2024

Convocations : Journal officiel du 25 juillet 2024
Tout-ménage du 14 août 2024

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : M. Michel Beuret

15 ayants droits présents

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation et approbation des comptes 2023
3. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'Assemblée à 20.00 heures. Deux scrutateurs sont nommés : M. Gérard Meyer et M. Michel Broquet

1.Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Le président informe les citoyens présents que conformément au règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenu au secrétariat communal. Le Président relève que le procès-verbal a été publié tardivement dû à la situation que tout le monde connaît.

Le Président demande si une personne souhaite que nous fissions lecture du procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, les citoyens présents approuvent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 février 2024 avec décharge et remerciements à son auteur.

2.Présentation et approbation des comptes 2023

Le président laisse la parole à M. le maire qui explique que la présentation des comptes a été quelque peu modifiée par rapport aux années passées. Le Conseil communal a décidé de vous présenter les comptes 2023 sous la forme d'un PowerPoint qui reprend les 10 rubriques comptes de MCH2. Il espère que cela sera apprécié par les citoyens et si cela ne convenait, le Conseil reviendrait à l'ancienne présentation.

Madame Michèle Cerf, caissière intérimaire présente ensuite les comptes 2023. Ces derniers bouclent avec un bénéfice de CHF 277'298.- au compte général (sans le résultat des financements spéciaux) pour des charges se montant CHF 1'557'040.- et des revenus à CHF 1'834'339.- Les comptes détaillés ont été publiés le site internet et mis en consultation au secrétariat communal.

Le compte de résultat (comprenant les financements spéciaux) présente un bénéfice plus faible, à savoir CHF 257'248.-, sachant que le compte de l'eau potable présente un bénéfice de CHF 8'352.-, le compte des eaux usées, une perte de CHF 10'838.- ; le compte des déchets, une perte de CHF 3'252.- et le compte de la correction des eaux de surface, un bénéfice de CHF 10'571.-.

La caissière présente ensuite les comptes par rubrique en donnant quelques explications sur les dépassements budgétaires au-delà de CHF 5'000.-, complétées quelques fois par M. le maire.

0-Administration générale

Charges CHF 166'196.- / revenus CHF 29'217.- : la variation principale est due aux honoraires de l'organe de contrôle, déjà connus en 2022 et pas reportés au budget 2023, ainsi qu'à une surcharge de travail due à l'absence de notre caissière en titre.

1-Ordre et sécurité publique – Défense

Charges CHF 23'209.- / revenus CHF 10'179.- : la variation principale concerne le compte des frais cadastraux, soit les travaux du géomètre, obligeant les communes à mettre à jour leur cadastre dans les années à venir pour être conforme à la législation cantonale et législation fédérale.

2-Formation

Charges CHF 378'675.- / revenus CHF 15'411.- : globalement les charges sont au même niveau que les années précédentes. Les montants nous sont donnés par le canton.

3-Culture – Sports – Santé – Eglises

Charges CHF 20'589.- / revenus CHF 338.- : pas de remarques particulières sur cette rubrique

4-Santé

Charges CHF 1'512.- / revenus CHF 0.- : cette rubrique concerne principalement la participation aux soins dentaires scolaires.

5-Prévoyance sociale

Charges CHF 316'978.- / CHF 78'297.- : les charges de l'aide sociale à la répartition cantonale sont moins élevées cette année. Il faut dire que les coûts sont toujours difficiles à anticiper car on ne sait pas au niveau de la commune combien nous aurons de cas à aider.

6-Trafic et télécommunications

Charges CHF 101'137.- / revenus CHF 16'260.- : globalement conforme au budget, toutefois le budget prévu pour l'entretien des routes n'a pas été totalement utilisé, d'où une économie d'un peu plus de CHF 15'000.-

7-Protection de l'environnement

Cette rubrique se rapporte principalement aux financements spéciaux, à savoir : l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux, la gestion des déchets et la correction des eaux de surface. Les trois premiers postes font fait l'objet d'une nouvelle réglementation entrée en vigueur en 2023.

Eau potable : charges CHF 73'128.- / revenus CHF 81'481.- : pour l'instant le compte est positif, il faudra attendre encore une année ou deux pour connaître les effets du nouveau règlement

Assainissement des eaux : charges CHF 39'933.- / revenus CHF 29'095 : le compte présente un résultat négatif. Il faut dire que certaines taxes de raccordement ont été portées en 2022 et que les prochaines seront portées sur les comptes 2024, d'où le faible montant en 2023. Les taxes de raccordement proviennent principalement à la suite de la construction d'immeubles.

Gestion des déchets : charges CHF 23'830.- / revenus CHF 20'530.- : le compte des déchets est toujours en déficit. Le Conseil communal a abordé ce problème, il souhaite proposer à l'assemblée un nouveau règlement d'ici l'automne pour répondre à la fois aux nouvelles exigences du canton, notamment en matière de gestion des encombrants et trouver un équilibre financier, sachant que ce compte doit être équilibré sur le plan légal.

Correction des eaux de surfaces : charges CHF 699.- / revenus CHF 11'870.- : les recettes sont identiques à l'année 2022.

8-Economie publique

Charges CHF 62'856.- / revenus CHF 70'938.- : cette rubrique concerne principale le compte des forêts qui boucle avec un bénéfice de CHF 8'000.- environ, conforme aux projections annoncées par le garde du triage.

9-Finances et impôts

Charges CHF 333'703.- / revenus CHF 1'469'311.- : globalement les rentrées fiscales sont supérieures aux prévisions et supérieures à l'année passée. La commune a bénéficié en 2023 d'un montant de CHF

200'148.- de la péréquation financière cantonale, alors que d'habitude elle contribuait au fonds. Plusieurs sous-rubriques ont permis ce résultat supérieur aux attentes, à savoir entre autres : impôts sur les personnes morales, impôts des frontaliers et gains immobiliers. De plus, ce résultat a permis l'attribution d'un montant de CHF 300'000.- à la réserve de politique budgétaire.

À la suite de quelques questions de citoyens, M. le maire donne quelques explications sur la situation particulière de la commune au niveau des rentrées fiscales qui ont fait un peu le « yoyo » et qui ont provoqué un déficit, puis l'année suivante un grand bénéfice. La commune n'a malheureusement pas la maîtrise de ce poste comptable. C'est pourquoi il est important de provisionner pour ensuite utiliser ces provisions afin de compenser une perte une année.

La caissière présente ensuite le compte des investissements qui bouclent sur un montant de CHF 307'800.-. Ce montant concerne principalement les premiers investissements de la halle de gymnastique.

La caissière présente ensuite le bilan final des comptes 2023 qui présente un total à l'actif de CHF 5'771'443.-.

Un citoyen demande pourquoi le crédit de construction est positif. Monsieur le maire répond que c'est à la suite de l'alimentation de départ de la commune d'un montant de CHF 600'000.-. Toutefois à l'heure actuelle et compte tenu des travaux, ce compte est négatif. Cette attribution de départ a été définie avec la banque en fonction de la capacité financière de la commune.

À la suite de diverses questions de citoyens, M. le maire donne des compléments d'information concernant les fonds propres de la commune et les différents fonds figurant au bilan. Il souligne que le fonds pour le remaniement parcellaire de CHF 85'000.- peut-être libre d'affectation. Il relève que la situation de la commune est toujours favorable et que les indicateurs financiers sont positifs.

M. le maire présente ensuite le rapport de la fiduciaire BDO du 26 août 2024 qui recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2023, à la suite de leur vérification.

Le président remercie Mme Cerf et M. le maire pour cette présentation. L'entrée en matière n'étant pas contestée, il ouvre la discussion. Il a été répondu aux différentes questions auparavant, la parole n'est plus demandée. Le président passe au vote. Les comptes 2023 et les dépassements budgétaires sont acceptés par un levé de mains à l'unanimité.

3. Divers

Le président laisse la parole à M. le maire. Ce dernier donne quelques informations sur les sujets suivants :

- État d'avancement des travaux de la halle gymnastique : les travaux ont pris un petit peu de retard, la mise à disposition a été confirmée pour fin octobre. Il y aura encore les aménagements extérieurs à terminer. Au niveau financier la situation est saine, à un peu près de 2 mois de la fin des travaux, nous disposons encore d'une réserve financière de CHF 150'000.-. Nous avons également informé la maîtresse que la mise à disposition de la halle sera quelque peu retardée.
- Travaux de l'Allaine : chacun a pu voir que les travaux ont bien avancé, l'échéancier prévu est respecté. Fin septembre les travaux des berges seront terminés, fin octobre verra les plantations également terminées. La remise des travaux est prévue d'ici fin novembre. Le plan financier est actuellement respecté au plus juste. Le projet sera largement subventionné par le canton grâce à l'ajout de travaux écologiques, création de gouilles à crapaud par exemple.

M. le maire répond encore à quelques questions portant sur certains travaux engagés dans le lit de l'Allaine. Il rappelle que ceux-ci ont été en bonne partie demandée et validée par l'Office de l'Environnement. Il souligne que d'ici quelques années, la nature aura repris ses droits et que nous ne ferons plus attention.

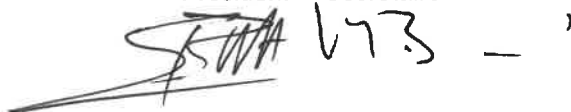
- Absence de notre secrétaire-caissière : comme chacun a pu le constater nous avons publié une annonce pour rechercher une caissière à temps partiel en CDD pour remplacer provisoirement notre secrétaire-caissière. Nous avons la chance de pouvoir compter depuis le mois de mai sur l'aide de Mmes Cerf et Bapst ainsi que de M. Beuret. Ces trois personnes ont remplacé notre secrétaire au pied levé, je les remercie et elles méritent vos applaudissements.

Les citoyens présents ont ensuite posé des questions sur divers sujets : nid de frelons asiatiques, souhait d'avoir plus d'information au-travers des tout-ménages et dans le point divers des assemblées, faire quelque chose pour les personnes âgées, allez à leur rencontre, etc.... M. le maire a répondu à toutes ces questions et a pris note des souhaits exprimés.

La parole n'étant plus demandée, le président clos l'assemblée à 21.18 heures. Il remercie les membres du Conseil communal, Monsieur le Maire, Mmes Cerf et Bapst ainsi que M. Beuret pour l'excellent travail accompli et leur engagement pour la commune. Il souhaite à chacune et chacun un bel automne et une bonne soirée.

Au nom de l'Assemblée communale

Serge Boillat Michel Beuret
Président Secrétaire

The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for Serge Boillat, the President, and the signature on the right is for Michel Beuret, the Secretary. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized.